

Conclusions et propositions

Les participants à la conférence du Groupe des 78 ont approuvé les conclusions et les propositions suivantes:

1. Consacrer plus d'argent aux droits humains

Pour souligner le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, les participants à la Conférence du Groupe des 78 ont recommandé que le Canada augmente le budget consacré au respect des droits humains à l'échelle internationale et encourage d'autres pays à en faire autant. Après s'être rendu compte du peu d'importance du budget consacré aux droits humains par les Nations unies et l'Organisation des États américains, les membres croient qu'une telle démarche s'impose.

Les membres du Groupe des 78 croient que le temps est arrivé de dépenser davantage pour s'assurer du respect des droits humains partout dans le monde à cause de la perméabilité des frontières et de l'opposition très répandue à l'idée traditionnelle que la souveraineté protège les violations des droits humains. On doit augmenter l'appui aussi bien de façon générale qu'en faveur de certaines démarches prometteuses.

De plus, les membres regrettent la réduction de l'aide canadienne à l'étranger qui n'est plus que d'environ 0,30 p. 100 de la production nationale. Ils croient qu'une des conséquences de cette réduction est de miner le soutien reconnu des droits humains. Les membres déplorent le fait que l'aide à l'étranger a été plus réduite proportionnellement que d'autres domaines - de 36 % de l'exercice de 1991-1992 à celui de 1998-1999 par rapport à 15 % pour l'ensemble des programmes fédéraux et à 25 pour cent pour la défense nationale. Le Groupe des 78 presse le gouvernement d'adopter au moins l'objectif du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) de reporter l'aide extérieure à 0,35 du produit national brut (PNB) pour l'exercice de 2005-2006.

2. Ratifier le protocole contre la peine de mort

Le Groupe des 78 tient à ce que le Canada ratifie le protocole contre la peine de mort de la convention des Nations unies sur le respect des droits politiques et civils le plus tôt possible après l'approbation finale de l'amendement à la *Loi sur la Défense nationale* qui élimine les dernières dispositions permettant la peine capitale en vertu de la loi canadienne.

3. Ratifier la Convention américaine sur les droits humains

Les membres croient aussi que, si le Canada ratifiait la Convention américaine sur les droits humains (1959), gérée par la Commission interaméricaine des droits humains de l'OEA (Organisation des États américains), cela renforcerait cette organisation et permettrait au Canada d'y jouer pleinement son rôle.

4. Démontrer de la cohérence dans la politique étrangère

Le Groupe des 78 souligne l'importance que le Canada fasse preuve de cohérence dans les différents aspects de sa politique étrangère quand il fait partie de diverses institutions financières internationales.